

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 92

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

482 232 840 RCS Antibes.

PROADMIN.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 8000.00 EUR.

Adresse : 965, Avenue Roumanille, Bâtiment B -, 06410 Biot.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET DE FUSION ENTRE PROADMIN Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros Siège social : Bâtiment B – 965 avenue de Roumanille 06410 BIOT 482 232 840 RCS ANTIBES ET SIVEA PCS ENTREPRISE Société par actions simplifiée au capital de 1 106 412 euros Siège social : Bâtiment B – 965 Avenue de Roumanille 06410 BIOT 477 580 419 ANTIBES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALENCE du 19 octobre 2021, La société PROADMIN, société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est Bâtiment B – 965 avenue de Roumanille 06410 BIOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 482 232 840 RCS ANTIBES, et la société SIVEA PCS ENTREPRISE, société par actions simplifiée au capital de 1 106 412 euros, dont le siège social est Bâtiment B – 965 Avenue de Roumanille 06410 BIOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 477 580 419 ANTIBES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PROADMIN par la société SIVEA PCS ENTREPRISE. La société PROADMIN ferait apport à la société SIVEA PCS ENTREPRISE de la totalité de son actif, soit 120 352 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 80 121 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 40 231 euros. La société SIVEA PCS ENTREPRISE détenant la totalité des 100 actions composant le capital social de la société PROADMIN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de PROADMIN détenues par SIVEA PCS ENTREPRISE un mali de fusion de 50 710,39 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PROADMIN depuis le 1er avril 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SIVEA PCS ENTREPRISE. La fusion sera réalisée 30 jours après le dépôt au greffe prévu par l'article L.236-6 du Code de commerce et la publicité prévue au BODACC par l'article R.236-2 si les conditions suspensives sont réalisées à cette date, ou bien, au jour de la réalisation des deux conditions suspensives. La société PROADMIN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à

la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de ANTIBES pour la société SIVEA PCS ENTREPRISE en date du 2021, - au greffe du Tribunal de commerce de ANTIBES pour la société PROADMIN en date du 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

